

28 ACTIONS POUR LES FUTURES GÉNÉRATIONS.

# L'ÉCO GÉNÉRA TEUR

SOMMAIRE DU PLAN DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020  
DE LA MRC D'ARTHABASKA



# TABLE DES MATIÈRES

- 03** Valorisons nos matières, une action à la fois!
- 04** Notre PGMR, générateur de fierté!
- 05** Gesterra et les municipalités, un engagement durable
- 06** Des installations qui génèrent de la performance
- 07** État de la situation actuelle de nos installations
- 08** 5 grands objectifs pour les générations futures
- 09** Sommaire des actions
- 10** 28 actions porteuses pour un meilleur avenir

## GLOSSAIRE

Ce sommaire privilégie l'utilisation de plusieurs abréviations afin d'alléger le texte. Vous pouvez vous y référer au besoin.

**3RV-E** : Réduction, réemploi, recyclage, valorisation, enfouissement

**CCIBFE** : Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs / Érable

**CRD** : Construction, rénovation, démolition

**DD** : Développement durable

**GES** : Gaz à effet de serre

**GMR** : Gestion des matières résiduelles

**ICI** : Industries, commerces et institutions

**ISÉ** : Information, sensibilisation, éducation

**MRC** : Municipalité régionale de comté

**PGMR** : Plan de gestion des matières résiduelles

**PQGMR** : Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

**RDD** : Résidus domestiques dangereux



# VALORISONS NOS MATIÈRES, UNE ACTION À LA FOIS!

**La Loi sur la qualité de l'environnement encadre la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, dont découlent les PGMR des MRC du Québec.**

En 2005, la MRC d'Arthabaska a adopté son premier PGMR, lequel a permis de réaliser plusieurs actions, notamment la mise sur pied d'un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ), dont le Défi Minceur 2 lb/semaine, qui a connu un très grand succès, la création du Bottin vert, un répertoire des recycleurs et des récupérateurs situés dans la MRC, ainsi que l'implantation de la collecte sélective et des matières organiques sur l'ensemble du territoire.

La PQGMR 2011-2015 et son plan d'action visent à créer une société sans gaspillage et à faire en sorte que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. Cette politique fixe des objectifs plus ambitieux aux municipalités.

La PQGMR vise également le respect de la hiérarchie des 3RV-E. La priorité est donc accordée à la réduction à la source, puis, dans l'ordre, au réemploi, au recyclage (incluant le compostage), à la valorisation et, finalement, à l'enfouissement.

Le gouvernement a également l'intention d'interdire l'enfouissement du papier, du carton, du bois et des matières organiques d'ici 2020. Dans ce contexte, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a convié toutes les MRC du Québec à réviser leur PGMR pour respecter les orientations décrites dans la PQGMR 2011-2015. Une telle révision devra avoir lieu tous les cinq ans. Le PGMR révisé de la MRC d'Arthabaska doit couvrir l'ensemble des matières résiduelles produites sur son territoire, qu'elles soient d'origine domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou qu'elles proviennent des entreprises de la construction, de la rénovation et de la démolition. De plus, il doit mener à la réalisation des objectifs définis par le gouvernement.

# NOTRE PGMR, GÉNÉRATEUR DE FIERTÉ!

**Le 17 août 2016, la MRC d'Arthabaska adoptait la version révisée de son PGMR 2016-2020, un document contenant 28 actions respectueuses des orientations et des objectifs gouvernementaux qui seront mises en œuvre au cours des cinq prochaines années.**

Le PGMR est un outil de planification et de gestion pour les municipalités de la MRC. Il dresse un portrait du traitement des matières résiduelles produites et établit les grandes orientations de la MRC dans ce domaine. Il fixe également les objectifs ainsi que les moyens et les actions qui permettront de les atteindre.

Le but ultime du PGMR de la MRC d'Arthabaska n'est pas seulement de respecter les objectifs gouvernementaux de valorisation, mais de les dépasser, en mettant à profit la culture de récupération et de valorisation déjà bien ancrée sur le territoire. La MRC demeurera ainsi un chef de file en ce qui concerne la gestion globale des matières résiduelles.

Le présent document se veut un sommaire des principaux éléments abordés dans le PGMR de la MRC d'Arthabaska.

La MRC d'Arthabaska a délégué l'exercice de sa compétence concernant la gestion des matières résiduelles à Gesterra. Cette organisation est, entre autres, responsable de l'attribution des contrats de service relatifs à la collecte, au transport, à l'élimination et au traitement des matières résiduelles d'origine résidentielle générées sur le territoire.

## GESTERRA ET LES MUNICIPALITÉS, UN ENGAGEMENT DURABLE

### GESTERRA

Gesterra est issue d'un partenariat public-privé (PPP) entre la MRC d'Arthabaska et Gaudreau Environnement. L'entreprise valorise au maximum les matières résiduelles et accompagne les acteurs locaux dans une perspective de développement durable. Gesterra s'active à mettre en œuvre les 28 actions du PGMR 2016-2020.

### RÈGLEMENTS MUNICIPAUX QUI ENCADRENT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

L'ensemble de la responsabilité législative en matière de gestion des matières résiduelles incombe aux municipalités et à la MRC d'Arthabaska. Ainsi, cette dernière a adopté en 2008 le règlement numéro 230 qui concerne la majorité des municipalités du territoire et qui traite des différents services de collecte, du transport, de l'élimination et du traitement des matières résiduelles, le tout sujet aux conditions et aux modalités prévues dans le règlement. Toutefois, certaines municipalités ont leur propre réglementation.

MRC  
d'Arthabaska  
**51%**  
des actifs

+

Gaudreau  
Environnement  
**49%**  
des actifs

  
=**Gesterra**  
GESTION GLOBALE  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

# DES INSTALLATIONS QUI GÉNÈRENT DE LA PERFORMANCE

Le territoire d'application du PGMR correspond aux limites de la MRC d'Arthabaska qui fait partie de la région du Centre-du-Québec. En 2016, la MRC regroupe une population permanente de 71 561 personnes réparties entre 22 municipalités locales.

La MRC d'Arthabaska est une des rares régions au Québec à posséder sur son territoire l'ensemble des infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles. Cet élément a permis à la MRC de se positionner dans le peloton de tête en GMR. Il existe toutefois d'autres facteurs comme le

riche héritage laissé par M. Normand Maurice et l'importante concertation des nombreux joueurs œuvrant dans le milieu de l'environnement et du développement durable.

## 1. Centre de tri des matières recyclables (Gesterra)

350, rue de la Bulstrode, Victoriaville

## 2. Division Plastique (Gaudreau)

245, rue de la Bulstrode, Victoriaville

## 3. Écocentre (Gesterra)

350, rue de la Bulstrode, Victoriaville

## 4. Lieu d'enfouissement technique (LET) (Gesterra)

318, chemin de la Grande-Ligne, Saint-Rosaire

## 5. Plateforme de compostage et gestion des boues (Gesterra)

318, chemin de la Grande-Ligne, Saint-Rosaire

## 6. Usine d'épuration des eaux usées Achille-Gagnon (Ville de Victoriaville)

555, boulevard Jutras Ouest, Victoriaville

## 7. Laurentide re/sources

345, rue de la Bulstrode, Victoriaville



# ÉTAT DE LA SITUATION ACTUELLE DE NOS INSTALLATIONS



## **CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Les matières recyclables de 21 des 22 municipalités du territoire de la MRC d'Arthabaska sont actuellement acheminées vers le centre de tri des matières recyclables de Victoriaville, détenu par Gesterra et opéré par Gaudreau Environnement.



## **DIVISION PLASTIQUE**

La division Plastique, propriété de Gaudreau Environnement, se spécialise dans le tri des contenants de verre, de plastique et de métal. Elle procède également à la transformation des plastiques par procédés de granulation.



## **ÉCOCENTRE**

Depuis 1997, Gaudreau Environnement détient un écocentre qui permet à la population de disposer de ses débris de construction, de ses électroménagers, de ses appareils électroniques et électriques, de ses huiles usées, et plus. Les matières qui y sont apportées sont détournées à plus de 75 % de l'enfouissement.



## **LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

Détenu par Gesterra et situé dans la municipalité de Saint-Rosaire, le LET possède une capacité totale d'enfouissement de plus de 3,5 millions de tonnes et a une durée de vie totale estimée à 43 ans.



## **PLATEFORMES DE COMPOSTAGE ET GESTION DES BOUES**

Gaudreau Environnement opère deux plateformes de compostage situées également à Saint-Rosaire. L'agrandissement du site de compostage est prévu pour 2017 et l'aire de compostage contiendra dorénavant une troisième plateforme. Cette capacité excédentaire permettra de recevoir et de traiter l'augmentation de matières organiques qui est à prévoir dans le contexte du bannissement de l'enfouissement en 2020.



## **POINTS DE DÉPÔT SECONDAIRES : USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ACHILLE-GAGNON ET LAURENTIDE RE/SOURCES**

L'usine d'épuration des eaux de la ville de Victoriaville (pour citoyens de Victoriaville seulement) ainsi que l'entreprise Laurentide re/sources constituent des points de dépôt disponibles pour divers types de déchets dangereux.

# 5 GRANDS OBJECTIFS POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

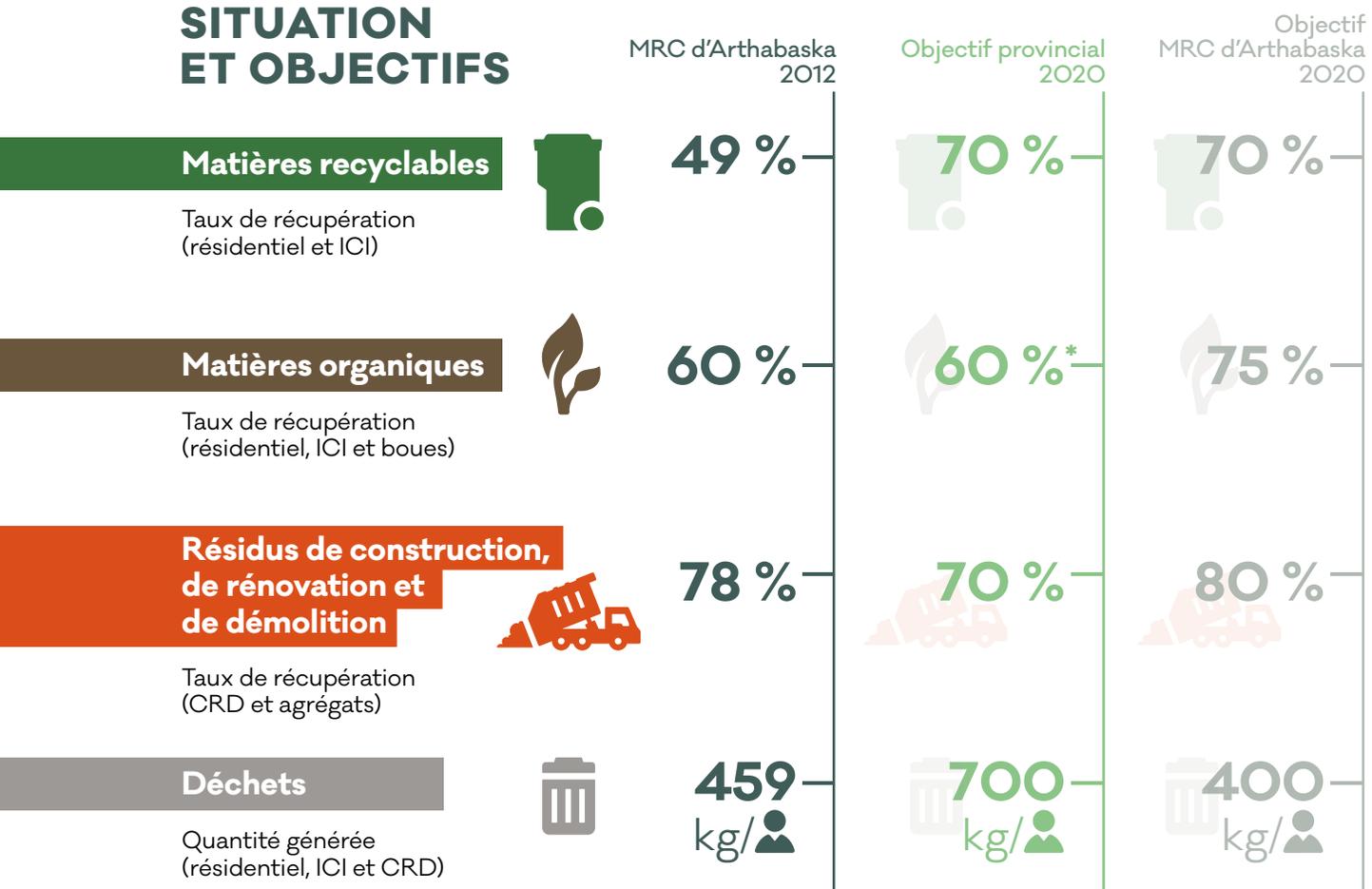
La MRC d'Arthabaska vise à contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux tels que fixés dans la PQGMR :

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008.
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment bâtiment.
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.

Le présent PGMR tient également compte des annonces ministérielles qui prévoient :

- Interdire l'élimination du papier, du carton et du bois.
- Élaborer une stratégie afin de bannir, d'ici 2020, l'élimination de la matière organique putrescible.

## ÉTAT DE LA SITUATION ET OBJECTIFS



\* La PQGMR prévoit le bannissement de la matière organique de l'élimination d'ici 2020. Or, même si la cible de la MRC d'Arthabaska pour 2020 est de 75 % de taux de valorisation de la matière organique, l'objectif ultime est de tendre vers l'enfouissement zéro de celle-ci.

# SOMMAIRE DES ACTIONS

# L'ÉCO GÉNÉRA TEUR

EN 3 ORIENTATIONS

Améliorer l'acceptabilité  
sociale et le comportement  
des citoyens en GMR.

01

Augmenter le taux de performance  
en GMR des municipalités,  
des entreprises et des organismes.

02

Contribuer à l'atteinte  
des objectifs nationaux.

03

**. 28 ACTIONS PORTEUSES POUR UN MEILLEUR Avenir .**



# 1 Accroître le développement et les investissements de Gesterra.

- Agrandir les plateformes de compostage pour y accueillir plus de matières organiques.
- Aménager une station de traitement des eaux de lixiviation du site d'enfouissement.
- Installer une torchère au lieu d'enfouissement technique de Saint-Rosaire afin de diminuer l'émanation de GES.

# 2 Consolider et optimiser les activités de transport, de collecte et de traitement de la matière résiduelle.

**(déchets, matières recyclables, matière organique, RDD)**

- Agir de façon proactive afin de permettre l'amélioration continue de ces activités.

# 3 Étendre l'offre de service de lavage des bacs bruns.

**Le lavage des bacs bruns pendant la période estivale prévient et enraie les odeurs et les insectes nuisibles et favorise la participation des citoyens.**

- Proposer le service à plus de municipalités.
- Encourager l'adhésion citoyenne à ce service.

## 4 Poursuivre l'implantation et l'amélioration des environnements favorables.

- Équiper les lieux publics afin que le citoyen puisse maintenir ses bonnes habitudes de tri.
- Élaborer un projet d'envergure dans le secteur du Quadrilatère de l'éducation visant à établir cette zone comme un lieu de sensibilisation et de gestion exemplaire des matières résiduelles.

## 5 Développer et réaliser des mesures de suivi et de surveillance du PGMR.

- Caractériser les déchets domestiques de chaque municipalité au début et à la fin de la période couverte par le PGMR 2016-2020 afin d'avoir une meilleure connaissance du territoire, de mieux cibler les actions et de mesurer les impacts de ces actions.
- Caractériser les matières du centre de tri.
- Évaluer la composition des matières organiques reçues aux plateformes de compostage.

## 6 Réaliser les bilans et les rapports annuels de suivi de la mise en œuvre du PGMR.

**Les bilans et les rapports annuels sont essentiels à l'avancement de notre région puisqu'ils permettent de :**

- Diffuser l'information aux municipalités.
- Se conformer aux aspects légaux du PGMR.
- D'obtenir des retours de la redevance à l'enfouissement.

## 7 Tenir une rencontre annuelle d'information en GMR auprès de chacune des municipalités.

- Faire connaître les résultats des diverses actions en GMR financées par les municipalités.
- Assurer l'intérêt et encourager la mobilisation des municipalités en ce qui concerne les actions en GMR, ce qui favorisera l'atteinte des objectifs du PGMR.

## 8 Améliorer l'efficacité du logiciel Metrio Arthabaska et en élargir l'accès.

**Metrio Arthabaska est un logiciel de calcul de la performance qui permet de compiler et d'analyser les données en lien avec la GMR des municipalités de la MRC.**

- Bonifier l'information présente sur Metrio en ligne et la rendre accessible à l'ensemble des citoyens afin d'en faire un facteur clé du changement de comportement.

## 9 Poursuivre et moderniser la parution des calendriers de collecte et des outils d'aide au meilleur tri pour en favoriser l'utilisation.

- Mettre en place un outil interactif accessible en ligne à partir d'un appareil mobile qui permettra de visualiser les calendriers de collecte et d'obtenir de l'information sur la disposition des matières.

## 10 Revoir l'intégration du volet GMR dans le processus municipal d'émission des permis de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et des devis d'appels d'offres.

**Pour atteindre et dépasser les objectifs nationaux de recyclage et de valorisation (80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte), de tri à la source (70 % des résidus de CRD du segment bâtiment) et de bannissement de l'enfouissement du bois.**

- Revoir le processus, la gouvernance et la réglementation en place concernant la délivrance des permis.
- Veiller à inclure des clauses concernant la récupération de l'ensemble des résidus de CRD dans les devis d'appels d'offres pour les travaux et les constructions d'infrastructures municipales.



11

## Développer et mettre en œuvre un plan d'action de GMR pour chacune des municipalités.

- Prendre en considération les enjeux mis en lumière par les caractérisations des déchets domestiques (action 5).
- Développer des plans d'action personnalisés pour chacune des municipalités de la MRC d'Arthabaska afin de conserver la mobilisation des municipalités, des directions et des élus municipaux.

12

## Améliorer la réglementation en GMR et en assurer l'application.



**La MRC d'Arthabaska applique le règlement 230 qui porte sur la GMR du secteur résidentiel et qui s'applique seulement à 13 municipalités sur 22.**

- Uniformiser et améliorer les pratiques sur le territoire en révisant le règlement 230.
- Prendre en considération la performance des entreprises et des organismes ainsi que le bannissement annoncé de l'enfouissement de la matière organique pour 2020 dans la nouvelle réglementation.

13

## Évaluer la possibilité d'optimiser les fréquences des différentes collectes ou d'établir un mode de tarification incitative des déchets (ou les deux).



**Malgré les efforts déployés dans la MRC d'Arthabaska, un plafonnement est observé en ce qui concerne le détournement des matières résiduelles.**

- S'interroger sur l'optimisation des fréquences des trois collectes dans le but d'augmenter la participation citoyenne à la récupération et de réduire la quantité de déchets enfouis.
- Évaluer la possibilité d'associer à cette optimisation une tarification incitative sur les déchets pour en augmenter la performance.

## 14 Développer un programme de gestion des boues (incluant les vidanges de fosses septiques) et promouvoir l'épandage de biosolides.

**Il est obligatoire au sens de la loi (Q-2, r.22) de faire la vidange des fosses septiques des résidences permanentes tous les deux ans et des résidences saisonnières tous les quatre ans.**

- Proposer un programme qui optimiserait et encadrerait la gestion des fosses septiques, leur valorisation et leur utilisation sur le territoire de la MRC.
- Développer la réglementation régionale nécessaire.

## 15 Maintenir les rencontres de concertation régionale et les implications dans les comités régionaux et provinciaux.

- Stimuler la participation des acteurs et des organismes qui œuvrent et s'impliquent en GMR en tenant des rencontres de concertation.
- Inciter les acteurs régionaux à renseigner Gesterra sur les actions qui se démarquent en GMR.
- Honorer les organisations ou les citoyens qui se démarquent en GMR.
- Positionner Gesterra et ses partenaires au niveau provincial afin de faire rayonner leurs actions.

## 16 Appuyer le volet GMR de l'Écoparc industriel de Victoriaville et de la Démarche d2.

**L'Écoparc industriel de Victoriaville et la Démarche d2 sont deux initiatives de la CDEV (CLD) qui favorisent des pratiques écoresponsables dans les entreprises et les organismes de la MRC d'Arthabaska.**

- Coordonner les efforts nécessaires pour recruter un maximum d'entreprises participantes.
- Répondre efficacement au besoin d'accompagnement en GMR de ces entreprises.

## 17 Favoriser la tenue d'événements écoresponsables, notamment par l'utilisation des trois voies et la réduction à la source.

**Promouvoir le programme de certification Monarque, un programme de certification encourageant la bonne GMR lors d'événements.**

- Encourager les municipalités à adopter une politique de GMR et à l'appliquer lors de la tenue d'événements publics sur leur territoire ou à préciser des clauses spécifiques pour les événements qu'elles subventionnent ou commanditent (ou les deux).
- Accompagner les organisateurs d'événements dans leur planification et les soutenir au moment où se tient l'événement (patrouille verte).

## 18 Promouvoir les mesures incitatives et les programmes de CRD propices à la saine GMR.

- Favoriser des mesures incitatives qui encouragent un meilleur tri et augmentent le taux de récupération des résidus de CRD.
- Encourager l'adhésion au programme Victoriaville Habitation Durable (VHD) qui offre des subventions allant jusqu'à 8000 \$ pour la construction résidentielle et qui comporte l'exigence de recycler 80 % des rebuts de construction.
- Inciter l'adhésion à la Démarche d2 qui offre aux entreprises de Victoriaville un accompagnement en développement durable.

## 19 Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage.

**L'herbicyclage et le feuillicyclage consistent à laisser les rognures de gazon et les feuilles mortes déchiquetées au sol. Ces techniques permettent de fournir au sol et à la pelouse un engrais naturel, de préserver l'humidité au sol, etc.**

- Poursuivre les efforts et faire la promotion de ces techniques.

## **20 Assurer la poursuite et le déploiement de la Caravane de la récupération.**

- Poursuivre les activités de la Caravane du CFER Normand-Maurice dans les écoles primaires de la région pour informer, sensibiliser et éduquer les élèves aux bonnes pratiques en GMR en plus d'assurer le déploiement de la campagne ISÉ par Gesterra (action 24).

## **21 Participer au rayonnement des actions qui se démarquent en GMR sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.**

- Stimuler les bonnes pratiques par la remise des certifications Monarque pour les événements écoresponsables de la région.
- Continuer de remettre le prix Coup de cœur Gaudreau Environnement en partenariat avec la CCIBFE pour l'entreprise s'étant démarquée dans ses pratiques en GMR.
- Poursuivre la remise de prix aux citoyens lors de la campagne ISÉ de Gesterra.

## **22 Poursuivre les collectes de résidus domestiques dangereux (RDD) résidentielles et évaluer la possibilité d'offrir une plateforme web pour la collecte de résidus dangereux pour les entreprises et les organismes.**

- Conscientiser la population aux enjeux environnementaux et de santé publique de la mauvaise disposition des RDD.
- Faire connaître les divers points de dépôt et les initiatives dans la MRC (ex. : Journée Normand-Maurice).
- S'assurer que le territoire est bien servi et favoriser la création de nouveaux points de dépôt dans les zones nécessaires.
- Évaluer les diverses options de transport et de collecte pour mieux servir les entreprises et les organismes qui n'ont actuellement pas accès aux points de dépôt publics.

## 23 Accroître la quantité de compost qui est distribuée aux citoyens.

**Gesterra et Gaudreau Environnement remettent annuellement environ 500 tonnes de compost aux municipalités qui participent à la collecte. Le compost est distribué gratuitement de façon proportionnelle à la quantité de matières organiques collectée par chaque municipalité.**

- Viser une augmentation de dix tonnes de compost distribué par année.
- Promouvoir cette mesure comme un incitatif à la participation des citoyens à la collecte des matières organiques.

## 24 Optimiser la campagne ISÉ destinée aux citoyens.

**Depuis 2013, une campagne de sensibilisation portant sur la réduction des déchets a été déployée afin de réduire de 15 % l'enfouissement de la matière en kg/habitant (Défi Minceur 2 lb/semaine).**

- Effectuer une évaluation de la performance de la première version de la campagne ISÉ pour connaître les principaux freins à la récupération chez les citoyens de la MRC.
- Créer une nouvelle campagne ISÉ avec de nouveaux objectifs, de nouvelles orientations et de nouveaux outils de communication qui bénéficieraient d'une plus grande visibilité.
- Évaluer l'intégration des entreprises et des organismes à cette campagne.

## 25 Développer une formation portant sur la thématique en GMR ou intégrer les enjeux dans les cours et les programmes de formation existants (ou les deux).

- Examiner le potentiel de travailler en transversalité avec l'ensemble des programmes de formation de niveaux secondaire et collégial afin d'y intégrer les enjeux de GMR et de DD.
- Encourager la création de programmes spécifiques pour les étudiants voulant faire carrière en DD.

## 26 Relancer et bonifier le service ICI on va plus loin pour l'accompagnement en GMR dans les entreprises et les organismes.

**ICI on va plus loin est un service de soutien et d'accompagnement des entreprises et des organismes à la recherche de solutions pour minimiser l'enfouissement de leurs matières résiduelles. Ce service mène à la reconnaissance ICI ON RECYCLE de RECYC-QUÉBEC.**

- Faire évoluer ICI on va plus loin en un service-conseil professionnel pour les entreprises et les organismes qui iront au-delà de la reconnaissance de RECYC-QUÉBEC.
- Engager une ressource supplémentaire dans l'équipe de Gesterra qui proposera aux entreprises et aux organismes un plan d'action et un soutien pour la mise en œuvre du plan ICI on va plus loin.
- Jumeler un service d'accompagnement en symbiose industrielle (action 27).

## 27 Réactiver le Pôle d'écologie industrielle pour favoriser les symbioses industrielles entre les organisations.

- Appuyer des projets de mise en valeur des résidus industriels selon la hiérarchie des 3RV dans une perspective d'économie circulaire.
- S'impliquer dans des projets de recherche et développement pour l'identification de débouchés à valeur ajoutée ainsi que dans des initiatives de réseautage entre les entreprises pour que la matière résiduelle de l'une devienne la matière première de l'autre.
- Utiliser des outils tels que la Démarche d2 de la CDEVR (CLD) et l'accompagnement en GMR de Gesterra (action 26).
- Utiliser l'expertise des commissaires industriels de la CDEVR (CLD) et celle de la CCIBFE pour faire ressortir les symbioses industrielles potentielles.

## 28 Mener à bien un projet pilote portant sur la récupération des plastiques agricoles.

**Malgré l'existence d'un système de collecte des plastiques agricoles dans la MRC d'Arthabaska, un nombre limité d'agriculteurs y prend part.**

- Élaborer, en collaboration avec le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) et la municipalité de Tingwick, des stratégies novatrices favorisant l'adoption du système de collecte des plastiques agricoles.
- Étendre graduellement la ou les solutions mises en place par le projet pilote à d'autres municipalités de la MRC.

## POUR INFORMATION

### L'ÉCO GÉNÉRA TEUR

et la version COMPLÈTE du PGMR  
peuvent être consultés sur le site internet  
de la MRC d'Arthabaska au [www.mrc-arthabaska.qc.ca](http://www.mrc-arthabaska.qc.ca).

Pour plus d'information, veuillez communiquer  
avec Gesterra au 819 758-4138,  
ou par courriel à l'adresse [info@gesterra.ca](mailto:info@gesterra.ca).

